

## Renseignements sur la radiation des fournisseurs de services

Afin de mieux protéger votre régime, la Financière Sun Life doit parfois refuser de traiter et de rembourser les demandes de règlement provenant de fournisseurs de soins de santé, de cliniques, d'établissements ou de fournisseurs d'articles médicaux (ci-après «fournisseurs») particuliers.

### Mise à jour de la liste des fournisseurs radiés

Nous avons mis à jour notre liste de fournisseurs radiés, et à compter de maintenant, les participants de votre régime ne pourront plus se faire rembourser les frais engagés auprès de ces fournisseurs. Pour connaître l'identité des fournisseurs radiés, ouvrez une session sur le site Web protégé par mot de passe [masunlife.ca](http://masunlife.ca).

Les gestionnaires de régime qui n'ont pas accès au site protégé par mot de passe [masunlife.ca](http://masunlife.ca) peuvent accéder à la liste des fournisseurs radiés à partir du site Web sécurisé des Services aux promoteurs de régime. Cette liste est affichée sur le côté gauche de la page d'accueil.

### Communication destinée aux participants

Nous avons préparé la [communication destinée aux participants](#) ci-jointe que nous vous recommandons de transmettre aux participants de votre régime. Celle-ci porte sur les fournisseurs nouvellement radiés. Elle contient également un lien vers le site protégé par mot de passe [masunlife.ca](http://masunlife.ca) où les participants pourront consulter la liste à jour de tous les fournisseurs radiés.

### Pourquoi la Financière Sun Life a-t-elle décidé de radier certains fournisseurs?

La Financière Sun Life s'est engagée à offrir des services de gestion des demandes de règlement efficaces aux promoteurs de régime et aux participants afin de s'assurer qu'elle ne rembourse que les frais admissibles.

### Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.